



**FRANCE  
VOLONTAIRES**  
Echanges et solidarité internationale

*Expression commune des membres de l'association, le «projet associatif» est un texte d'orientation générale, appelé à trouver des déclinaisons particulières et complémentaires dans différents documents associés (statuts, engagement de volontariat, ...).*

*France Volontaires, résultat d'une construction partagée entre acteurs publics et acteurs de la société civile, trouve ses fondements dans la Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité et dans son socle historique que représente l'Association Française des Volontaires du Progrès.*

*En œuvrant au « vivre ensemble » à travers la mission éducative qu'elle contribue à offrir aux volontaires ; en développant un « agir ensemble » par une action collective essence même de sa constitution et en privilégiant le partenariat comme mode de mise en œuvre du volontariat, France Volontaires inscrit son action dans la coopération internationale et le développement.*

**Adopté par**

**l'Assemblée générale**

**le 28 juin 2011**

# FRANCE VOLONTAIRES PROJET ASSOCIATIF

France Volontaires  
BP 220, 6, rue Truillot  
94203 Ivry sur Seine cedex  
Tél 01 53 14 20 30  
Fax : 01 53 14 20 50  
[france-volontaires@afvp.org](mailto:france-volontaires@afvp.org)  
[www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)





## L'affirmation d'un socle de valeurs

Les principes de **laïcité** et d'**engagement** sont au cœur du projet associatif de France Volontaires. Ces principes sont articulés aux valeurs de **solidarité** qui constituent les finalités de l'association en matière de coopération et de développement des sociétés à travers le monde.

Les valeurs de **liberté**, attachées à l'idée même de volontariat, d'**égalité**, devant s'appliquer à toutes et à tous, et celles de **fraternité**, favorisant l'approfondissement du lien social et la qualité des relations humaines, renvoient aux valeurs portées par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La **solidarité**, constitutive de l'engagement de volontariat, implique l'écoute des partenaires, la négociation transparente avec eux, la prise en compte et le respect de leur volonté et de leur situation.

La **laïcité** exige le respect de la **liberté** de conscience et le respect de l'égalité humaine, quelles que soient les références philosophiques ou religieuses des membres qui composent l'association et de leurs volontaires, comme de ses partenaires.

L'**égalité** et la **fraternité** nécessitent de travailler à la justice dans le partage des ressources et des opportunités de bien être, entre catégories sociales et entre peuples.

Les **idéaux de l'éducation populaire**, dont France Volontaires se revendique, s'inscrivent dans la perspective d'une constante « **éducation du genre humain** », pour emprunter une formulation à Condorcet. Pensant « **perfectibles** » l'individu et l'espèce humaine, celui-ci fonde son projet sur quelques principes : les idées de **continuité** (former l'individu tout au long de sa vie), d'**intégralité** (former des femmes et des hommes complets) et d'**universalité** (former toutes les femmes et tous les hommes).

Ce socle de valeurs s'inscrit dans une volonté affirmée d'échange et de réciprocité, éléments constitutifs du volontariat.

## Une conception du développement et de la coopération

Le contexte international de ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'accélération des changements, les antagonismes et contradictions entre marché global et bien être généralisé, le développement d'une société civile et d'une opinion publique mondiale, les évolutions des pays en développement et les spécificités des pays émergents, les doutes et les turbulences qui traversent toutes les sociétés, invitent à réinterroger régulièrement les politiques publiques d'aide au développement et les articulations avec les différents acteurs de la solidarité internationale.

Association de Solidarité Internationale (ASI), France Volontaires partage avec d'autres associations et les collectifs auxquels elle appartient, une conception de la solidarité internationale et du développement :

■ « Cette solidarité vise au développement des populations, défini comme processus d'élargissement des capacités de choix des hommes et des femmes et d'augmentation de leurs libertés individuelles, des participations communautaires, contribuant à une amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation sanitaire, du niveau d'éducation, du développement économique, de l'épanouissement culturel, de l'organisation sociale, de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles<sup>1</sup> ».

■ Ce développement, conçu comme un développement durable, s'impose de concilier développement social, développement économique, préservation de l'environnement et qualité des échanges culturels. « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs<sup>2</sup> ».

## Une association qui offre un modèle d'articulation entre l'Etat, les Collectivités territoriales et des acteurs de la société civile :

Emblème d'une culture de la citoyenneté, au cœur de la société civile, la forme associative constitue une expression concrète du principe démocratique, incarné dans des pratiques quotidiennes, comme en témoigne la participation des personnes à la construction de leur devenir. Cette forme associative choisie par France Volontaires favorise l'apprentissage des pratiques

démocratiques qui peuvent se vivre ici et maintenant.

France Volontaires, faisant le choix d'une gestion partagée entre pouvoirs publics et organisations non gouvernementales, offre ainsi un modèle d'articulation entre l'Etat, les Collectivités territoriales, les Associations de Solidarité Internationale et celles intervenant dans le champ de la solidarité internationale.

Elle contribue en tant que partenaire des pouvoirs publics à la co-définition et la mise en œuvre, à travers le volontariat, d'une politique exigeante de solidarité internationale et revendique ainsi la spécificité de son positionnement.

France Volontaires conduit sa mission avec les différents acteurs qui la composent, dans le respect du principe de subsidiarité et de leur droit d'initiative, sans se substituer au dialogue politique direct entre les acteurs non gouvernementaux et les pouvoirs publics.

### **Le partenariat - un mode d'action :**

France Volontaires, qui privilégie le partenariat comme mode de mise en œuvre du volontariat, entend favoriser les relations avec des organisations de nature diverse mais partageant des valeurs fondamentales exprimées dans le présent projet associatif et dans la Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité.

Pour France Volontaires, le partenariat constitue un mode de coopération basé sur l'échange, le partage et la recherche active de dynamiques de changement. Une relation de partenariat ne peut être motivée par une seule communauté d'intérêts, ce sont aussi les différences, voire les divergences qui créent l'occasion d'un échange et justifient le rapprochement.

Le partenariat n'a de sens que s'il permet à chacun de s'ouvrir à d'autres perspectives et d'accepter le principe de l'altérité. Il n'est donc jamais acquis d'emblée, il se négocie et se construit dans la durée.



L'engagement des membres de France Volontaires, comme des volontaires eux-mêmes en matière de coopération et de développement des sociétés, ne saurait en conséquence se réduire à la dimension technique de mise en œuvre de projets mais doit intégrer une dimension plus constitutive d'élaboration du sens et de fondation de l'être en société.

### **Le volontariat - un engagement solidaire, une expérience formative :**

Quel que soit le parcours personnel de chacun, la mission de volontariat est une période d'échange, de réciprocité et d'apprentissage mutuel ; c'est l'expression d'un engagement solidaire, l'occasion d'une expérience formative, un temps dans une histoire de vie permettant à chacun de développer son ouverture d'esprit. Le volontariat offre l'opportunité d'un exercice de citoyenneté et de responsabilité à laquelle nulle instance ne prépare spécifiquement.

La compréhension de l'évolution des relations entre Etat et société civile, celle des modes de régulation politique des pays partenaires comme celle de la pluralité des logiques d'action individuelle et collective, constituent autant d'enjeux portés par les actions entreprises et susceptibles d'approfondir une réflexion individuelle et collective.

« Passeur de frontières » le volontaire contribue à lever les barrières en luttant contre les peurs et les préjugés. En un temps où le repli sur la sphère privée marque l'évolution des démocraties occidentales, le volontariat soutient le projet de rester ouvert sur le monde, de favoriser les relations de sociétés à sociétés et d'exprimer une solidarité active.

Le partage de cette expérience et de cet engagement solidaire, leur valorisation et leur reconnaissance dans les différents réseaux d'appartenance sociale des volontaires comme sur le plan professionnel doivent être recherchés et organisés tant par France Volontaires que par chacun des membres qui la composent.

### **Un cœur de mission – promouvoir, développer et valoriser les différentes formes d'engagement de volontariat :**

France Volontaires conduit une mission de service public afin de mieux faire connaître et reconnaître la diversité et la richesse des différentes formes d'engagement relevant des « Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité » et de faire de cette diversité un atout pour leur promotion et leur développement.



Pour mettre en œuvre sa mission, France Volontaires assure prioritairement trois types de fonctions définies paritairement entre les acteurs publics et privés qui la composent :

- Avec la volonté d'apporter une plus value, France Volontaires assure une fonction d'appui et de service auprès des organismes d'envoi de volontaires et des structures d'accueil, de leurs partenaires et des acteurs locaux, afin d'accroître l'efficacité des engagements relevant des « Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité ». Cette fonction s'exprime également au bénéfice direct des volontaires eux-mêmes avant, pendant et après leur mission.

- Afin de favoriser la qualité des « Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité » et le respect des valeurs et modalités de mise en œuvre des volontariats selon les dispositions figurant dans la « charte commune aux volontariats », France Volontaires mobilise les acteurs publics et associatifs. Elle contribue à la construction d'un label de « l'engagement volontaire et solidaire à l'international » et assure l'évaluation de sa mise en œuvre. Elle effectue des collectes de données sur le volontariat et en réalise l'analyse afin d'éclairer les prises de décision et l'évolution des dispositifs relatifs au volontariat.

- En veillant à se positionner sur des partenariats ciblés, complémentaires et non concurrentiels aux autres organisations de volontariat qui la compose, France Volontaires contribue à l'envoi de volontaires. Cette fonction d'envoi de volontaires permet également d'expérimenter de nouveaux dispositifs d'échange et de volontariat de solidarité internationale et, par la même, d'impulser une dynamique d'innovation au service de tous.

## Les engagements réciproques de France Volontaires et de ses membres :

### Des engagements collectifs :

- France Volontaires, comme l'ensemble de ses membres : pouvoirs publics, associations, collectivités territoriales, en tenant compte des spécificités qui leur sont propres, adhèrent au présent projet associatif et s'engagent à en respecter les termes.

- Ils s'engagent également à respecter les termes de la Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité et à se conformer à ses termes de référence, labels et agréments correspondant aux dispositifs de volontariats qu'ils utilisent.

### Les engagements de France Volontaires à l'égard de ses membres :

- Attachée à un fonctionnement démocratique exigeant et transparent, France Volontaires s'engage à assurer une qualité de l'information permettant des débats et la prise de décisions en pleine connaissance de cause.

- Elle s'engage à la mise en œuvre de modes d'organisation et à l'application en toute conformité des décisions prises, de manière transparente et évaluable.

- Le choix du paritarisme entre pouvoirs publics et non gouvernementaux implique que ces deux familles d'acteurs soient effectivement associées aux orientations et décisions ; que leurs spécificités soient prises en compte, que les éventuels désaccords soient analysés pour la recherche de compromis productifs.

- France Volontaires s'engage à assurer la promotion et la mise en valeur des actions de volontariat initiées par ses membres dans le respect des particularités qui leur sont propres. France Volontaires assure une fonction d'ensemblier, de mise en cohérence, de facilitateur de synergies entre elle-même et ses membres et entre ses membres eux-mêmes.

### Les engagements des membres :

- Les membres de France Volontaires s'engagent à participer activement à la vie de l'association et à sa gouvernance, à mobiliser leurs représentants dans les travaux des commissions spécialisées et groupes de travail.

- Ils s'engagent à rechercher et à mettre en œuvre des synergies entre eux et avec France Volontaires, tant en France que dans les pays où ils interviennent, comme à partager les expériences capitalisées de leurs différentes pratiques de volontariat.

### Les engagements de l'Etat :

- L'Etat s'engage à accompagner financièrement le développement des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité et plus particulièrement France Volontaires afin de lui permettre d'assurer, dans le cadre d'engagements contractuels la mise en œuvre et la poursuite de son projet associatif.

- Il se porte garant du respect des engagements et du respect des normes établis d'un commun accord.

1 Extrait de la version révisée de la Charte de Coordination Sud «Une éthique partagée».  
2 Rapport Brundtland - 1987

